



Fiche technique santé-sécurité # 413

Hercules Chemical Company Inc.

111 South Street

Passaic NJ 07055-7398

Renseignements : Téléphone 1-800 221-9330

Internet : www.herchem.com

NFPA	HMIS	EPI	Symbole de transport						
	<table border="1"><tr><td>SANTÉ</td><td>0</td></tr><tr><td>INFLAMMABILITÉ</td><td>0</td></tr><tr><td>RÉACTIVITÉ</td><td>0</td></tr></table>	SANTÉ	0	INFLAMMABILITÉ	0	RÉACTIVITÉ	0		
SANTÉ	0								
INFLAMMABILITÉ	0								
RÉACTIVITÉ	0								

Préparation : 07/07/06

Date de la révision : 15/07/08

Révision numéro 1

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE FABRICANT ET SUR LE PRODUIT

Identité du produit : Hercules Cryo-tek – 100/AL

Usage recommandé : Antigél

Fournisseur : Hercules Chemical Company, Inc.
111 South Street
Passaic, New Jersey 07055
TÉLÉPHONE : 973-778-5000

Numéro d'urgence de l'entreprise : 1-800-221-9330

Numéro d'urgence : CHEMTREC : 1-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect et odeur : Ce produit est une pâte inodore de couleur bleu.

Résumé d'urgence

Ce produit ne contient aucune substance considérée dangereuse pour la santé à la concentration donnée.

Aspect : Orange

État physique : Liquide

Odeur : Inodore

Effets potentiels sur la santé

Voies principales d'exposition

Effets aigus

Yeux

Peau

Inhalation

Ingestion

Effets chroniques

Conditions médicales aggravées

Effets potentiels pour l'écologie

Contact avec la peau, avec les yeux.

Peut provoquer les irritations.

Peut provoquer les irritations et/ou les dermatites.

Aucune connue.

Peut causer les gênes de l'estomac.

Aucun connu.

Les troubles de la peau.

Se référer à la Section 12 pour renseignements écologiques supplémentaires.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom du produit chimique	No. CAS.	Poids %
Propylèneglycol	57-55-6	30-60%
NJTSR # 31348300 5065P	Secret de fabrication	1-5

4. LES PREMIERS SOINS

Yeux :	Rincer avec de l'eau en abondance toute en gardant les paupières ouvertes. Procurer des soins médicaux si les symptômes d'irritation persistent.
Peau :	Se laver avec de l'eau et du savon.
Ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau puis boire de l'eau en abondance.
Inhalation :	Sortir à l'air frais.
Remarques au médecin :	Traiter selon les symptômes.

5. MÉTHODES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité	Ininflammable
Point d'éclair :	Aucune donnée
Méthodes d'extinction :	Choisir la méthode appropriée aux circonstances et au milieu.
Produits de combustion dangereux :	Oxydes de carbone et de phosphore
Données sur l'explosivité	
Sensible aux chocs mécaniques	Non
Sensible aux décharges statiques	Non

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome commandé par pression et homologué par le MSHA / NIOSH (ou l'équivalent) et une tenue de protection complet.

NFPA	Santé 0	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Danger physique
HMIS	Santé 0	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Danger physique

6. PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DÉVERSEMENT

Précautions individuelles	Porter un équipement de protection individuelle. Éviter un contact avec les yeux ou la peau.
Méthodes de retenu	Retenir le déversement ou la fuite si on peut le faire sans danger.
Méthodes de nettoyage	Ramasser à l'aide d'une matière absorbante inerte. Transférer en récipients proprement étiquetés.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Suivre la bonne hygiène industrielle. Éviter un contact avec les yeux et la peau.

Stockage : Stocker au sec dans un Lieu bien aéré. Garder les récipients serrés. Garder hors de la portée des enfants.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices sur l'exposition : Ce produit ne contient aucune matière dangereuse dont la limite d'exposition est établie par les autorités réglementaires.

Contrôles techniques :
Douches
Bains oculaires
Ventilation

Équipement de protection individuelle

Yeux / visage : Lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.

Protection pour la peau : Aucune spéciale n'est indiquée.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition seront dépassées, ou si il se produit des symptômes d'irritation, il est conseillé de porter un appareil respiratoire homologué par le NIOSH / MSHA.

Hygiène en générale

Se laver les mains avant les pauses et à fin de jour. Ne pas manger, boire ou fumer durant usage. Enlever les vêtements contaminés avant

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Orange	Odeur	Inodore
État physique	Liquide	pH	7,0-8,5
Point d'éclair	Aucune donnée	Température d'auto-inflammation	Non applicable
Point / gamme d'ébullition	110°C / 230°F	Point / gamme de fusion	Aucune donnée
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée		
Poids spécifique	1,05	Solubilité dans l'eau	Soluble
Solubilité	Aucune donnée	Contenu VOC	Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique
Conditions à éviter Stable sous les conditions d'entreposage recommandées.
Aucune connue.

Incompatibilité : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, gaz carbonique (CO₂).

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aigue**

Renseignements sur le produit Le produit entier n'a pas été analysé pour toxicité aigue.

Nom Chimique	LD50 Oral	LD50 Cutanée	LC50 Inhalation
Propylèneglycol	20 000 mg/kg (Rat)	20 800 mg/kg (Lapin)	

Toxicité chronique

Pouvoir cancérogène Il n'y a aucun produit chimique cancérogène connu dans ce produit.

Effets reproducteurs Ne contient aucun danger reproducteur connu ou suspect.

Effets sur les organes cibles Aucun n'est connu.

Perturbation endocrine Aucune n'est connue ou suspecte.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Ne contient aucune substance connue dangereuse pour l'environnement.

Nom Chimique	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce de mer
Propylèneglycol	EC50 = 19 000 mg/l 96 H		EC50 = 710 mg/l 30 min.	EC50 > 10 000 mg/l 48 H

13. ÉLIMINATION

Élimination Tel que fournie cette matière n'est pas un déchet dangereux selon le « Federal Regulations (40 CFR 261) ». Cette matière pourrait devenir un déchet dangereux lorsque mélangée avec ou en contact avec un déchet dangereux si des additifs chimiques sont ajoutés ou si la matière est traitée ou autrement altérée. Consulter 40 CFR 261 pour déterminer si la matière altérée constitue un déchet dangereux. Éliminer conformément à tout règlement régional, provincial/d'état et fédéral.

Emballage contaminé Éliminer conformément aux règlements régionaux.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT Non réglé

TMD Non réglé

MÉX Non réglé

ICAO Non réglé

IATA Non réglé

IMDG/IMO Non réglé

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES
--

Inventaires internationaux

TSCA	Conforme
LSD/NDL	Conforme
EINECS/ELINCS	Ne conforme pas
ENCS	Ne conforme pas
CHINE	Ne conforme pas
KECL	Ne conforme pas
PICCS	Ne conforme pas
AICS	Ne conforme pas

Règlements fédéraux des États-Unis**SARA 313.**

Section 313 de « Title III » du « Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 » (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique qui exige une déclaration sous la « Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372 ».

SARA 311/312 Classements des dangers

Danger aigue pour la santé :	Non
Danger chronique pour la santé :	Non
Danger d'incendie :	Non
Danger de perte subite de pression :	Non
Danger de réactivité :	Non

Clean Water Act

Ce produit ne contient aucune substance réglée comme polluant suivant la « Clean Water Act » (40 CFR 122.21 and 40 CFR 122.42).

Règlements des divers états américains**California Proposition 65**

Ce produit ne contient aucun produit chimique qui exige une déclaration sous la « Proposition 65 ».

« U.S. State Right-to-Know Regulations » (Règlements sur le droit de savoir des divers états de l'Amérique)

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
NJTSR # 31348300 5065P		X			

Règlements internationaux

México – Grade Danger minime, catégorie 0

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères du danger de la Loi sur les produits contrôlés (LPC) et cette FTSS contient tous les renseignements exigés par la LPC.

SIMDUT Classement du danger

Non contrôlé

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Date de préparation	7 juillet 2006
Date de la révision	15 juillet 2008-08-08
Résumé de la révision	Aucune information n'est disponible

Démenti

Autant que nous sachions, les renseignements fournis sous cette fiche sont exacts. Cependant la détermination finale de convenance du produit chimique est la responsabilité seule de l'utilisateur. Puisque les conditions d'usage sont indépendantes de notre volonté, ni représentation ni garantie, exprimée ou tacite de vente ni convenance à des fins particulières ni de toute autre nature ne fait l'objet ci-dessous concernant les renseignements ci-inclus, ni le produit chimique auquel les renseignements se rapportent, incluant les renseignements inclus sous cette fiche.

FIN DE LA FTSS